Image not found or type unknown

DEES et Poste d'animateur

Par **DROUHAIN Anne**, le **09/01/2017** à **10:28**

Bonjour,

j'ai un diplôme d'état d'éducateur spécialisé et j'ai été recruté il y a an sur un poste d'animatrice.
Mon directeur m'a positionnée sur un poste d'animatrice 2è catégorie me disant ne pas pouvoir m'embaucher en tant qu'éduc spé.
Récemment en discutant avec une connaissance, j'apprends qu'au vue de mon diplôme d'état je peux prétendre à être animatrice 1ère catégorie, vu que je possède un diplôme de niveau 3. Je n'ai rien trouvé de très clair dans la CCN66 (dont je dépends).
Je souhaiterais donc savoir si je suis dans le droit de demander une réévaluation de mon intitulé de poste? Ne suis-je pas "coincée" étant donné que j'ai signé un contrat de travail stipulant ma catégorie de poste?
Merci d'avance de votre réponse

Par **P.M.**, le **09/01/2017** à **12:17**

Bonjour,
Justement, il faudrait que votre connaissance vous indique sur quel texte conventionnel il s'appuie pour vous affirmer cela...
Eventuellement, il faudrait que vous indiquiez de quel Personnel vous faîtes partie en référence aux classifications de la Convention collective nationale de travail des etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés